

NEUFCHÂTEAU

Écrans géants : la RTBF fait un geste

La question avait été lancée au départ de Neufchâteau puis évoquée au parlement. Les droits réclamés seront compensés par du sponsoring.

● Sébastien ÉTIENNE

La revendication avait été menée au départ de Neufchâteau. Le député-bourgmestre cdH, Dimitri Fourny, estimait que les droits de retransmission réclamés par la RTBF pour diffusion sur écran géant des matches des Diables rouges lors de la Coupe du monde n'avaient pas lieu d'être lorsque ceci n'entraîne pas dans un cadre commercial. La RTBF étant une entreprise de service public, soulignait-il.

Une motion avait été votée par le conseil communal pour demander d'« exonérer exceptionnellement

les collectivités locales et le secteur associatif du paiement des droits de diffusion pour la retransmission publique des matches disputés par les Diables rouges dans le cadre de la Coupe du monde. »

Et ce jeudi, le conseil d'administration de la RTBF a pris la question en compte. Dans les situations où la retransmission ne devient pas un véritable événement commercial, la RTBF sponsorisera, pour le même montant que celui qu'elle a réclamé pour les droits de diffusion, une manifestation culturelle, artistique, festive ; et ce dans la commune con-

cernée.

Ce qui sera réclamé d'un côté sera donc reversé d'un autre. Ceci est la suite d'une résolution qui a dépassé le cadre strict de Neufchâteau. Tout en demandant à d'autres Communes wallonnes de rejoindre cette revendication, Dimitri Fourny, en tant que député de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avait ensuite porté le débat devant le Parlement. Une résolution

Les droits demandés par la RTBF : entre 1 € et 1,50 € par spectateur assistant à une diffusion devant un écran géant.

a aussi été votée à l'unanimité par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 13 juin.

La motion a été transmise au ministre des Médias, Jean-Claude Marcourt, et les contacts se sont multipliés avec la RTBF. Toutes les demandes de retransmission des matches sur écrans géants qui ont été introduites par des associations et des Communes vont être analysées par la RTBF. Et s'il ne s'agit pas d'opérations purement commerciales, elles devraient bé-

néficier du système de soutien pour du sponsoring.

« Je me réjouis de la décision qui pourrait concerner aussi d'autres événements dans lesquels nos sportifs peuvent briller comme les Jeux olympiques, Roland Garros ou le Tour de France, confie Dimitri Fourny. Il n'est pas normal que la RTBF réclame des droits alors qu'il s'agit d'une télévision de service public. En France, TF1 ne demande rien pour les matches de l'équipe de France et chez nous, RTL rien pour la Champions League. C'est paradoxal car il s'agit du privé. »

La revendication ira plus loin. « Il ne s'agit que d'une première étape car nous allons demander la suppression de cette redevance pour les événements sportifs », annonce déjà Dimitri Fourny.

Les droits demandés par la RTBF tournent entre 1 € et 1,50 € par spectateur assistant à une diffusion devant un écran géant. À titre d'exemple, pour Neufchâteau, cela peut représenter 600 € pour 400 personnes au même endroit. La décision de la RTBF, de compensation par sponsoring, est désormais applicable en Fédération Wallonie-Bruxelles dont notamment pour le match des Diables, ce samedi. ■